



*Bureau des radiocommunications*

*(N° de fax direct +41 22 730 57 85)*

Circulaire administrative  
**CAR/253**

Le 29 avril 2008

## **Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT**

**Objet: Commission d'études 5 des radiocommunications**

- **Proposition d'adoption d'un projet de nouvelle Recommandation, et approbation simultanée par correspondance de ce projet, conformément au § 10.3 de la Résolution UIT-R 1-5 (Procédure d'adoption et d'approbation simultanées par correspondance)**

A sa réunion des 18 et 19 février 2008, la Commission d'études 5 des radiocommunications a décidé de demander l'adoption par correspondance d'un projet de nouvelle Recommandation (§ 10.2.3 de la Résolution UIT-R 1-5) et a en outre décidé d'appliquer la procédure d'adoption et d'approbation simultanées par correspondance (PAAS), conformément au § 10.3 de la Résolution UIT-R 1-5. Le titre et le résumé de cette Recommandation figurent dans l'Annexe 1.

La période de consultation va durer 3 mois, jusqu'au 29 juillet 2008. Si, d'ici là, aucune objection n'est reçue des Etats Membres, le projet de Recommandation sera considéré comme adopté par la Commission d'études 5. En outre, puisque la procédure PAAS a été appliquée, le projet de Recommandation sera considéré également comme approuvé. Toutefois, si une objection est reçue de la part d'un Etat Membre au cours de la période d'examen, les procédures énoncées au § 10.2.1.2 de la Résolution UIT-R 1-5 s'appliqueront.

Après la date limite mentionnée ci-dessus, les conclusions de la procédure PAAS seront communiquées dans une Circulaire administrative (CACE) et la Recommandation approuvée sera publiée dans les plus brefs délais.

Toute organisation membre de l'UIT ayant connaissance d'un brevet détenu en son sein ou par d'autres organismes, et susceptible de se rapporter complètement ou en partie à des éléments d'un ou des projets de Recommandation mentionnés dans la présente lettre, est priée de transmettre lesdites informations au Secrétariat, et ce dès que possible. La politique commune en matière de brevets de l'UIT-T/UIT-R/ISO/CEI est disponible à l'adresse: <http://www.itu.int/ITU-T/dbase/patent/patent-policy.html>.

Valery Timofeev  
Directeur du Bureau des radiocommunications

**Annexe :** Titre et résumé

**Document adjoint:** Document 5/25(Rév.1), sur CD-ROM

Distribution:

- Administrations des Etats Membres de l'UIT
- Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux de la Commission d'études 5 des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 5 des radiocommunications

## **Annexe 1**

### **Titre et résumé du projet de nouvelle Recommandation**

Projet de nouvelle Recommandation UIT-R M.[ANT PAT]

Doc. 5/25(Rév.1)

#### **Modèles mathématiques pour les diagrammes d'antenne de systèmes radars de radiorepérage à utiliser dans les analyses de brouillage**

##### **Résumé**

Un modèle mathématique généralisé pour les diagrammes d'antenne de systèmes radars de radiorepérage est nécessaire lorsque ces diagrammes ne sont pas définis dans les Recommandations de l'UIT-R applicables au système radar de radiorepérage examiné. Les modèles de diagrammes d'antenne généralisés pourraient être utilisés dans des analyses faisant intervenir une ou plusieurs sources de brouillage, par exemple d'autres systèmes de communication et systèmes radars.

---